



AMELIE DHERRET

IMMOBILIER

VENTE LOCATION GESTION



## BARÈME D'HONORAIRES

### VENTE

*Sauf mention contraire sur l'annonce, les honoraires de vente sont à la charge du vendeur.*

PRIX DE VENTE	MONTANT HONORAIRES (TTC)
< 100 000 €	5 000 €
100 001 € à 500 000 €	5%
500 001 € à 1 000 000 €	4%
> 1 000 001 €	3%

*Estimation de votre bien offerte*



AMELIE DHERRET

IMMOBILIER

VENTE LOCATION GESTION



## LOCATION

	MONTANT À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE (TTC)	MONTANT À LA CHARGE DU LOCATAIRE (TTC)
<u>LOCAUX À USAGE D'HABITATION</u> (prix au m <sup>2</sup> de surface habitable)		
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail		
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour un bien situé en zone tendue (Fillinges, Marcellaz, Peillonex, Faucigny, Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, Boège)</li></ul>	10 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour un bien situé en zone non-tendue</li></ul>	8 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>
État des lieux	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
<u>GARAGE ET PARKING</u>		
Constitution du dossier et rédaction du bail	120 €	120 €

*Les honoraires de location sont déductibles de vos revenus fonciers.*



AMELIE DHERRET

IMMOBILIER

VENTE LOCATION GESTION



## GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS	TARIFS TTC <i>(à la charge du propriétaire)</i>
Honoraires pour la gestion courante d'un logement vide ou meublé	7,50% des encaissements
Garantie des Loyers Impayés	2,50 % des encaissements
Assistance à l'obtention des documents techniques (DPE, CARREZ, amiante, gaz, électricité...)	50,00 €
Assistance à la préparation de la déclaration des revenus fonciers	50,00 €
Gestion des sinistres (par dossier)	120,00 €
Gestion technique d'entretien courant (par dossier)	120,00 €
Recouvrement des créances et procédures sans assurance loyers impayés	120,00 €
Participation à l'Assemblée Générale	200,00 €
Montage d'un dossier ANAH	120,00 €
Rédaction d'un avenant au bail	120,00 €
Gestion technique des travaux	120,00 € + 4% du montant TTC des travaux

*Les honoraires de gestion locative ainsi que la Garantie des Loyers Impayés sont déductibles de vos revenus fonciers.*